



[Rentrée 2010 pratique]

[So]mmaire

4

A l'école

- Les inscriptions à l'école maternelle et élémentaire **4**
- Avant et après la classe **4**
- La santé à l'école **5**
- Le programme de réussite éducative **5**
- L'école pour tous **6**
- Le repas à l'école **6**
- La ville accompagne les écoliers **7**
- La voix des parents **6**
- Le Point Information Jeunesse **8**
- Le Point d'Accueil et d'écoute Jeunes **8**
- Les collègues, les lycées, l'université **8 et 9**
- "SOS rentrée" **9**

10

Le temps des loisirs

- Les centres de loisirs (maternels, primaires et ados) **10 et 11**
- Les activités culturelles et sportives **12 et 13**
- Les médiathèques **13**
- Le centre socioculturel Clara Zetkin pour tous **13**

14

Infos pratiques

- Le calcul du quotient familial **14**
- Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales **15**

17

Les adresses utiles et plan



Alors que notre pays a plus que jamais besoin d'une Ecole de la réussite et de l'égalité, la rentrée 2010/2011 s'annonce source d'inquiétudes. Le gouvernement reste figé sur ses choix, supprimant par dizaine de milliers les postes dans l'Éducation Nationale, qui viennent s'ajouter aux départs en retraite des enseignants, non remplacés. En outre, et à quelques jours à peine de la rentrée scolaire, nous ne connaissons toujours pas les moyens en faveur de l'accompagnement éducatif après la classe, mis en place par l'Education nationale.

Une fois de plus, l'Etat met les collectivités locales en difficulté. D'un côté, il leur demande de pallier à ses propres manquements et de l'autre il leur supprime des moyens... Ce sont encore les familles les plus modestes qui en payent le prix. Le coût de la rentrée est toujours aussi élevé et les aides diminuent.

Dans ce contexte morose, la Ville a fait le choix de poursuivre son engagement pour que les enfants villetaneusiens bénéficient de bonnes conditions pour apprendre. Des travaux ont été menés dans toutes les écoles : peinture, fenêtres, sol... A l'école Quatremaire, une classe a été créée pour accueillir les plus petits à l'école.

Autre nouveauté de cette rentrée : les restaurants scolaires. La Ville a fait le choix d'adhérer au SIRESCO (syndicat intercommunal de restauration collective), privilégiant ainsi le service public de qualité ayant une approche économique et sociale de coopération intercommunale. Ainsi, en choisissant ce nouveau prestataire, nous souhaitons renforcer la qualité des repas servis à nos enfants, tout en garantissant des coûts accessibles.

Ce guide a été réalisé pour vous donner toutes les informations utiles pour bien démarrer la rentrée. Il vous présente l'ensemble des activités et loisirs que vos enfants et votre famille peuvent pratiquer à Villetaneuse. Pour les découvrir et nous rencontrer, nous avons le plaisir de vous inviter à une **matinée d'information sur la rentrée le samedi 4 septembre** en mairie. A cette occasion, vous pourrez également retirer les fournitures offertes par la Ville pour tous les élèves des classes élémentaires.

Carinne Juste
Maire
Vice-présidente de Plaine Commune

Maria-Antonieta Chacon
Adjointe au maire en charge
de l'enfance et l'enseignement
primaire

Villetaneuse, le 20 août 2010.

[À l'école

Villetaneuse compte 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires réparties dans la ville.

Au quotidien, plus de 80 agents employés par la ville travaillent auprès des enfants. Ils sont chargés de l'entretien des locaux et de l'accompagnement du temps du midi.

L'enseignement est du ressort de l'Education Nationale.

L'entretien des bâtiments des écoles maternelles et élémentaires est géré par la commune. En fonction des capacités d'accueil de chaque école, déterminées par l'Education Nationale, la ville affecte les enfants dans l'école la plus proche du domicile. Le temps scolaire est organisé sur la semaine de 4 jours.

Les inscriptions

A l'école maternelle

Pour entrer en première année de maternelle, les enfants (nés en 2007 et avant le 31 mars 2008) doivent se faire pré-inscrire en mairie au service enseignement. Les écoles maternelles peuvent accueillir les enfants dès l'âge de deux ans et demi, en fonction des capacités d'accueil de chaque établissement.

A l'école élémentaire

Pour les enfants entrant en CP (nés en 2004), il est nécessaire de procéder à une inscription en mairie.

Pièces à fournir

Munissez vous du livret de famille ou de l'acte de naissance, du carnet de santé de l'enfant



(vaccinations à jour), d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, contrat de location, acte de propriété).

Dérogation scolaire

L'établissement scolaire de votre enfant dépend de votre lieu d'habitation. Dans certains cas des dérogations sont possibles, les demandes doivent être adressées par courrier à Madame le Maire. Elles seront examinées au cas par cas par une commission réunissant l'adjoint au maire délégué à l'Enseignement, l'inspecteur de circonscription de l'Education Nationale, des directeurs d'écoles, des représentants des associations de parents d'élèves.

Assurance scolaire

Elle n'est pas obligatoire, mais elle est vivement conseillée, elle sera d'ailleurs exigée pour la pratique d'activités telles que les sorties collectives, les séjours scolaires.

Avant et après la classe

Accueil du matin et du soir dans les écoles maternelles, CP et CE1

La municipalité propose pour les enfants des écoles maternelles, un accueil le matin de

7h30 à 8h30 et le soir de 16h à 18h30 assuré par des animateurs. Un goûter est servi aux enfants. La facturation est basée sur un forfait hebdomadaire. Il existe aussi un accueil pour les CP et CE1, le matin et de 17h30 à 18h30.

L'aide personnalisée s'adresse aux enfants rencontrant des difficultés. Elle est proposée par les enseignants deux fois par semaine après la classe, après l'accord des parents.

Accompagnement éducatif

Ce dispositif de l'Éducation Nationale concerne l'ensemble des écoles de la ville et doit être proposé à tous les élèves des classes élémentaires. Celui-ci se déroule de 16h à 17h30 ou 18h sous forme d'ateliers : basket, création d'un journal, anglais, yoga, informatique... Ces ateliers sont gratuits. L'inscription doit se faire auprès des directeurs d'écoles. Toutefois, à quelques jours de la rentrée, la Ville ne connaît pas les moyens qui seront mis en place par l'Éducation nationale pour l'année 2010/2011.

Stage de remise à niveau

Ces stages ont lieu pendant les vacances scolaires et s'adressent aux élèves de CM1 et CM2 et aux collégiens. Il s'agit de remise à niveau en mathématique et en français, par petit groupe, assurée par les enseignants.

L'école pour tous

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Le PAI s'adresse aux enfants ayant un problème médical ou un handicap. La première démarche est d'en parler à l'enseignant. Un protocole sera mis en place avec le médecin scolaire, la direction de l'école, les parents et la mairie. L'accueil des enfants présentant certaines allergies alimentaires dans les restaurants scolaires est possible à certaines conditions. Les enfants peuvent déjeuner à l'école avec un panier repas fourni par les parents.

CLIS (classe d'intégration scolaire)

A Villetaneuse, les enfants peuvent être accueillis dans une classe spécialisée de 12 places (sur proposition de l'équipe enseignante.)

Classe d'initiation pour les enfants non-français (CLIN)

Les enfants ne parlant pas français sont inscrits dans leur école de quartier. Une enseignante spécialisée se rend régulièrement dans leur classe pour des cours individualisés.

Le repas à l'école

A Villetaneuse, 45 agents municipaux travaillent pour faire du temps du midi un moment agréable. Animateurs, agents de restauration, ATSEM et professeurs des écoles sont attentifs à ce que le temps du midi soit une détente pour les enfants. Les repas sont confectionnés en liaison froide, ils sont finalisés dans chaque école avant d'être servis aux enfants.

Du neuf dans les assiettes

Pour cette rentrée 2010, la ville a fait le choix d'adhérer au SIRESCO (Syndicat intercommunal de restauration collective). L'objectif de cette nouvelle collaboration est de renforcer la qualité des repas servis avec des produits de qualité. Cette coopération intercommunale offre une approche plus économique et sociale. Les menus sont élaborés par des professionnels de la diététique. Ils répondent aux besoins nutritionnels des enfants et présentent un large choix de produits de qualité (label rouge, critères de qualités certifiés, commerce équitable...). Des menus à thème sont régulièrement proposés.

Inscriptions

L'inscription des enfants désirant fréquenter les restaurants scolaires doit se faire en mairie au service enseignement-

restauration. Les tarifs sont variables en fonction de votre quotient familial basé sur vos revenus. (voir page 12). Pour la restauration, priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent ou sont à la recherche d'un emploi. Une fois les repas consommés, vous recevez une facture.

Paiement

Le règlement s'effectue en mairie par chèque, carte bancaire ou espèces à la réception de la facture. Au cours du premier trimestre scolaire, le paiement par prélèvement automatique vous sera proposé.

La Ville participe avec les enseignants à de nom-

La ville accompagne les écoliers

breux projets. Tous les ans, une partie du mobilier scolaire est changée et un budget en matière de fonctionnement permet l'achat de fournitures scolaires, de papier et de livres.

Une rentrée bien équipée

A chaque rentrée scolaire la municipalité offre aux élèves de CP et CE1 une pochette de fournitures scolaires : feutres, protège-cahier, peinture, ciseau, règle... Un coup de pouce dans une période chargée en dépenses ! Une trousse est offerte aux enfants de CE2.

Pour les plus grands, chaque élève de CM1 se voit offrir un dictionnaire à la rentrée. Et les CM2, une encyclopédie.

Culture pour tous

Très attachée à l'accès à la culture pour tous, la Ville invite les élèves de CM2 à une sortie culturelle en fin d'année scolaire. De même, les enfants des classes maternelles assistent au mois de décembre à un spectacle spécialement



La voix des parents

Le Conseil d'école

Le Conseil d'école est composé du directeur, des enseignants, de représentants de la municipalité ainsi que des parents d'élèves élus. Il se réunit au moins trois fois par an pour étudier : la vie de l'école, les actions éducatives, le règlement intérieur...

Élections des représentants des parents

Les élections se déroulent en octobre, l'école transmet en début d'année des informations aux familles. S'il n'y a pas de candidats, les représentants de parents d'élèves seront tirés au sort. Les parents d'élèves élus sont invités à rencontrer madame le maire plusieurs fois dans l'année pour faire le

point sur leurs préoccupations et sur le suivi des travaux réalisés par la ville.

Les réunions d'échanges entre parents

Au cours de l'année, les parents sont invités à se réunir avec des professionnels et à échanger sur des sujets concernant la scolarité mais aussi sur les joies et difficultés d'être parents.

La commission restauration

Cette commission a été mise en place afin d'associer les parents à une veille sur la restauration. Des réunions sont programmées pendant l'année.

choisi pour eux. Enfin, les 1800 enfants villetaneusiens reçoivent un livre, choisi en collaboration avec les enseignants.

Villetaneusiens nageurs

A Villetaneuse, tous les enfants de la grande section de maternelle au CM2 ont accès à la piscine. Au programme : familiarisation avec l'eau et apprentissage de la natation; en étroite collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe de la piscine municipale.

Traverser en sécurité

La ville organise un accompagnement pour sécuriser les enfants aux entrées et sorties d'école sur les voies principales de circulation automobile.

Informatique dans les écoles

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont dotées d'ordinateurs reliés à internet et d'imprimantes laser. Ces équipements informatiques sont renouvelés par la Ville.

Travaux dans les écoles

Cet été, les services techniques municipaux ont procédé à plusieurs travaux dans les écoles :

- réfection d'une salle de classe à l'école Jules Verne et remplacement du sol d'une salle,
- réfection du plafond de la salle de motricité et peinture de deux classes à l'école Jean-Baptiste Clément,
- remplacement des menuiseries et réfection du sol d'une classe, ainsi que la peinture du

refectoire de l'école Quatremaire,

- remplacement des menuiseries et peinture de deux classes et des deux cages d'escaliers de l'école Wallon,
- remplacement des fenêtres et réfection des sols du refectoire de l'école Anne Frank,

Prévention santé

L'animatrice santé et l'infirmière du Point d'Accueil Prévention Santé (PAPS) interviennent dans les écoles sur les questions de sommeil, d'hygiène corporelle, d'alimentation, de prévention. Un médecin scolaire procède à une visite médicale de l'ensemble des enfants de grande section de maternelle.

Dans les collèges, les animatrices du PAPS abordent les questions de contraception, sexualité, infections sexuellement transmissibles, VIH. Chaque année, elles organisent une semaine d'animation autour des questions de santé : les dangers de la maison, l'équilibre alimentaire.... Dans les centres de loisirs et sur le temps du midi, deux animateurs municipaux organisent des missions de prévention bucco-dentaire. Le Conseil Général fournit brosses à dents et dentifrice.

Le programme de Réussite éducative

Votre enfant rencontre des difficultés ? Besoin d'être écouté, conseillé ? Une question de santé vous préoccupe ? A Villetaneuse, une équipe de professionnels (diététiciens, psychologues, professeurs...) propose un soutien, dans le respect de l'anonymat. Un petit coup de pouce pour que cela aille mieux. Ce soutien s'inscrit dans le Programme de Réussite éducative qui met en place des actions d'accompagnement pour les enfants et leurs parents autour de la santé, de la scolarité...

● **Consultations psychologiques (enfant-ado-parents-familles) :**

- lundi de 14h à 17h
- mercredi de 9h à 11h30
- jeudi de 14h à 19h
- vendredi de 11h à 18h30

● **Suivi diététique :**

- vendredi de 12h à 18h,
Ces consultations ont lieu avec ou sans rendez-vous, selon disponibilité, au Point Accueil Prévention Santé (PAPS), 8, rue de l'hôtel de ville. Tél. 01 49 40 76 34

● **Permanence réussite éducative, le jeudi de 17h à 19h au centre socioculturel, 1, avenue Jean Jaurès. Tél. 01 49 40 76 06 23 48 27 99**

Les collèges

Les collèges dépendent du Conseil Général de Seine Saint-Denis.

Villetaneuse compte 2 collèges : Lucie Aubrac et Jean Villar. La ville travaille en étroite collaboration avec les collèges dans de nombreux domaines : culture, loisirs, prévention, parentalité...

Collège ouvert

Collège ouvert est une opération qui consiste à ouvrir les collèges pendant les vacances scolaires, ainsi que les mercredis durant l'année scolaire. Dans ce cadre, des activités à la fois scolaires, culturelles et sportives sont proposées aux élèves.

L'école après l'école

Il s'agit d'un accompagnement éducatif gratuit de 16h à 18h ouvert à tous les collégiens. Au programme : aides aux devoirs mais aussi activités culturelles et sportives.

Accompagnement à la citoyenneté

La Ville est présente auprès des élèves dans le cadre de la formation des délégués (écoles primaires et collèges en collaboration avec la coordinatrice REP et les équipes pédagogiques) : rôle et fonction du délégué, connaissance et découverte des institutions (mairie,

Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes

Le Point Accueil Ecoute Jeunes reçoit les jeunes de 16 à 25 ans et leur famille de façon anonyme, confidentielle et gratuite. Si vous êtes à la recherche d'un échange, d'une information ou confronté à des difficultés (alimentaire, mal-être, violence, tension familiale...). Permanence le lundi de 15h à 17h et le vendredi de 14h à 18h30 au Point Accueil Prévention Santé, 8, rue de l'hôtel de ville. Tél. 01 49 40 76 34.

assemblée nationale, sénat, justice, etc), sensibilisation aux règles de vie en société et sur les violences notamment sexistes.

Elle intervient également dans les classes à la demande des enseignants sur des thèmes à caractère juridique tel que le respect des personnes, des biens.

Un suivi des élèves et une collaboration avec la famille sont également assurés dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Le Point Information Jeunesse (PIJ)

Situé dans les locaux de la maison de quartier Paul Langevin, le PIJ est un lieu d'information équipé d'ordinateurs. L'animateur du PIJ accueille et informe les jeunes sur divers sujets (formations, loisirs, vacances...).

Renseignements :

>> Point Information Jeunesse

Maison de quartier Paul Langevin
2, rue Paul-Langevin 93 430 Villetaneuse

Tél. 01 49 71 58 81

Ouvert le mardi de 14h30 à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h30, le jeudi de 16h 30 à 19h, le vendredi de 16h30 à 18h30, le samedi de 14h à 18h.



Lycées, fac

Lycées

Les lycées dépendent quant à eux du Conseil Régional d'Ile de France.

Les élèves villetaneusiens se rendent dans les lycées de communes alentours : Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Stains...

13.000 étudiants sur le campus de Villetaneuse !

L'Université Paris 13 accueille près de 20 000 étudiants dont 13 000 sur le campus de Villetaneuse. Elle compte des IUT, des UFR de sciences humaines, santé, médecine et biologie humaine, de sciences politiques et sociales, de sciences de la communication, de sciences économiques et gestion. L'institut Galilée y propose des formations en mathématiques, informatique, physique et chimie.

SOS rentrée

Chaque année, plusieurs dizaines de jeunes n'ont pas de solution pour la rentrée, ou n'ont pas pu obtenir de place dans la filière de leur choix. Le service Jeunesse est à la disposition de tous les Villetaneusiens pour recenser les demandes, constituer les dossiers et accompagner chacun dans ses démarches auprès des instances compétentes (Inspection Académique, Rectorat...).

Le service Jeunesse, en partenariat avec le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.) et l'association départementale Réussir en Seine Saint-Denis, met en place le dispositif SOS Rentrée. Ce dispositif permet d'aider les jeunes qui rencontrent des difficultés dans le cadre de leur affectation scolaire du 31 août au 29 octobre à l'hôtel de ville les mercredis, jeudis, vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h les lundis et mardis.

Renseignements :

>> Point d'information Jeunesse

au service jeunesse

en mairie, 1, place de l'Hôtel de ville 93430 Villetaneuse.

Tél. 01 49 40 76 33

>> Centre d'information et d'orientation (CIO)

7bis, avenue de la République

93800 Epinay-sur-Seine

Tél. 01 42 35 40 82

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

[Le temps des loisirs

À Villetaneuse, les centres de loisirs accueillent les enfants scolarisés à l'école primaire de 3 à 11 ans et les ados de 12 à 17 ans, les mercredis, les vacances scolaires et en soirée pour les plus grands. Chaque structure est encadrée par un directeur et une équipe d'animateurs qui proposent des activités ludiques, éducatives et des sorties aux enfants.



Centres de loisirs, maternels et élémentaires

La ville compte quatre centres de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. Les enfants sont inscrits dans le centre de loisirs en fonction de la capacité d'accueil réglementaire. Des animateurs professionnels et vacataires (conformément à la réglementation jeunesse et sport) proposent aux enfants une large palette d'activités. Les loisirs participent à la socialisation des enfants. Ils sont complémentaires du temps scolaire et du temps familial.

Les inscriptions

Pour les centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires de l'année, vous devez inscrire votre enfant au service enfance.

Si votre enfant a déjà fréquenté les centres de loisirs de la ville, vous recevrez chez vous un dossier de réservation. Vous devez alors le retourner en mairie au service enfance. Une date limite d'inscription sera mentionnée sur ce dossier. En dehors de ces dates, l'inscription de votre (vos) enfant(s) se fera en fonction des places disponibles. Pour des raisons de normes d'accueil, les enfants dont l'inscription et la réservation n'auront pas été effectuées au préalable, en mairie, ne pourront être accueillis au centre de loisirs.

Les horaires

L'accueil du matin a lieu entre 7h30 et 9h30. Le soir, vous pouvez venir chercher votre enfant, à partir de 16h30 et jusqu'à 18h30. Les enfants peuvent également aller au centre de loisirs pour la demi-journée, le matin dès 7h30 jusqu'à 13h30 ou l'après midi à partir de 13h30 jusqu'à 18h30.

Le paiement

Il s'effectue à la réception de la facture par : chèque, carte bancaire, espèces, passeport loisirs de la CAF, chèque vacances, CESU à la Caisse centrale de la mairie de Villetaneuse (1er étage de l'hôtel de ville) (voir pages 14 et 15).

Le désistement

Les journées de centre de loisirs doivent être décommandées 48 heures à l'avance en télé-



phonant ou en se déplaçant en mairie. En cas de maladie, les familles devront contacter avant 9h30, le directeur du centre de loisirs afin de ne pas facturer la journée (fournir un certificat médical).

Le fonctionnement

Les enfants fréquentant les centres de loisirs et/ou les restaurants scolaires ont des droits et des devoirs inscrits dans un règlement intérieur. En cas de non respect de celui-ci, ils s'exposent à une exclusion temporaire ou définitive signifiée aux familles par courrier.

Centres de loisirs Adolescents

Le service jeunesse propose aux jeunes de 12 à 17 ans de nombreuses activités : sport, culture, sorties... Le centre de loisirs est ouvert les mercredis et les samedis toute la journée et les mardis, jeudis, vendredis en fin d'après-midi pendant les périodes scolaires. Pendant les vacances scolaires, le centre de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Inscriptions

Les parents doivent remplir une fiche d'inscription et présenter le carnet de santé de leur enfant. Cette inscription est gratuite. Une participation financière est demandée en fonction des activités.

L'inscription et le paiement ont lieu au centre de loisirs pour adolescents, maison de quartier Paul Langevin.

**Maison de quartier Paul Langevin
2, rue Paul Langevin. Tél. 01 49 71 58 80**

Les activités sportives

26 activités sportives, des équipements de qualité, des associations motivées et une dynamique municipale, le sport à Villetaneuse pétille !

Aquagym douce, tonique, athlétisme, baby gym, basketball, boules bretonnes, boxe anglaise, boxe thaï, cyclisme, foot à 7, football, foot en salle ou futsal, gymnastique, gymnastique sportive, gymnastique volontaire, handball, jardin aquatique, judo, karaté, natation, natation synchronisée, pétanque, plongée, tennis, tennis de table, tir à l'arc.

La ville compte plusieurs installations sportives :

- Complexe sportif Paul Langevin

6 rue Paul Langevin 93430 Villetaneuse.

- une salle omnisports pour 100 spectateurs
- une salle de danse
- une salle de sports de combat

- Gymnase Jesse Owens

44 rue Raymond Brosse 93430 Villetaneuse

- une salle polyvalente multi-sports
- une salle spécialisée pour la gymnastique transformable en salle de spectacle pouvant accueillir 380 personnes.

- Gymnase Jules Verne

105, rue Maurice Grandcoing 93430 Villetaneuse
Cet équipement comprend une salle d'entraînement réservée aux scolaires et aux sections sportives.

- Stade Dian

Rue Carnot 93430 Villetaneuse

- un terrain de foot
- un terrain d'entraînement
- un plateau d'évolution
- une piste droite de 80 mètres
- un terrain de pétanque
- un terrain de boules bretonnes
- et un éclairage pour les entraînements nocturnes

- Centre nautique Jacques-Duclos et parc de loisirs

3, avenue Jean-Baptiste Clément.

Tél. 01 48 22 60 30

Le centre nautique comporte un bassin sportif de

25m, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire, un solarium. On peut y pratiquer différentes activités : aquagym, plongée, cours de natation. Le parc de loisirs situé à proximité du centre nautique comporte un golf miniature, deux terrains de tennis, un terrain de boules et des tables de ping-pong.

Renseignements au service des sports,

1er étage de l'Hôtel de ville,

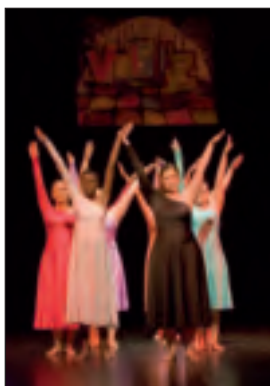
Tél. 01 49 40 16 36

www.mairie-villetaneuse.fr

Les activités culturelles et artistiques

Le service culturel propose tout au long de l'année une programmation culturelle et artistique diversifiée (concerts, expositions, théâtre, danse...) à la fois attractive et de qualité. Chaque année, une thématique est définie pour la saison culturelle.

Le service culturel a pour mission de vous encourager si vous pratiquez ou souhaitez pratiquer une activité artistique. Il organise des rencontres et ateliers où petits et grands peuvent s'initier à différentes disciplines artistiques. Il soutient les artistes locaux.



Musique et danse

Danse classique, modern'jazz, hip-hop, chorale, piano, violon, guitare, clarinette, flûte, accordéon, batterie, percussions, saxophone... Le Centre d'initiation culturelle et

artistique propose diverses activités : musique et danse pour enfants à partir de 4 ans, ado-

Les médiathèques

La médiathèque Jean Renaudie propose une large sélection de livres pour petits et grands et de films sur DVD. Trois espaces de consultations se distinguent : un espace tout petit, un espace enfants et un espace adulte. La médiathèque possède de plus six ordinateurs pour permettre un accès à internet.

Médiathèque Jean-Renaudie

52, rue Roger Salengro

Tél. 01 48 21 79 99

Mardi de 16h-19h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 16h à 19h

Vendredi de 12h à 18h

Samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h.

La médiathèque Max-Pol Fouchet est ouverte à tous, enfants, adolescents comme adultes avec pour chaque public une large sélection de titres de presse, de livres, mangas, BD...

Médiathèque Max-Pol Fouchet

5,7,9 rue Paul Langevin

Tél. 01 48 21 38 39

Mardi de 16h-19h

Mercredi de 14h à 18h

Vendredi de 16h à 18h

Samedi de 14h à 18h.

www.mediatheques-plainecommune.fr

lescents et adultes. Les inscriptions se font au service culturel et au CICA. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Les cours se déroulent au CICA, avenue Victor Hugo ou au gymnase Paul Langevin.

Renseignements

au 01 49 40 76 04 et au 01 48 29 61 95

Des sorties culturelles à tout petits prix : on vous y emmène !

La mairie propose toute l'année des sorties culturelles dans les villes voisines à des tarifs défiant toute concurrence ! Concerts, pièces de théâtre, spectacles de danse, musées, visites de Paris ! Et en plus on vous y emmène en car !

Renseignements

au 01 49 40 76 04

Le centre socioculturel Clara Zetkin

En mars 2010, la ville de Villetaneuse a ouvert le centre socioculturel Clara Zetkin. Lieu d'accueil, d'information et d'animation, ce nouvel équipement public s'adresse à tous les Villetaneusiens, de tous les quartiers et de toutes les générations. C'est un équipement à vocation familiale. Il a pour vocation de développer les rencontres, échanges et initiatives des Villetaneusiens.

Le centre accueille un espace multimédia qui propose des cours de bureautique, des jeux en réseaux et différents ateliers.

Activités associatives

Des associations proposent des cours de danse, de théâtre, des activités culturelles, d'entraide et de loisirs. Vous pouvez vous renseigner auprès du pôle vie associative au centre socioculturel Clara Zetkin.

Renseignements : 1, avenue Jean Jaurès
au 01 49 98 91 10

Ouvert du mardi au samedi

Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)

L'allocation de rentrée scolaire

Vous avez au moins un enfant âgé de 6 à 18 ans à votre charge, vos ressources ne dépassent pas certaines limites: vous avez peut-être droit à l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS). L'allocation vous est versée automatiquement fin août pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. Pour ceux âgés de 16 à 18 ans, le versement intervient dès que vous aurez renvoyé la déclaration de situation justifiant de leur scolarité ou de leur apprentissage.

Les démarches

- Vous êtes déjà allocataire, vous n'avez pas de démarche à effectuer.
- Vous n'êtes pas allocataire, vous devez remplir un dossier et le retourner à votre CAF. Vous pouvez le télécharger sur le site Internet de la CAF et également l'imprimer ou le demander au guichet de votre CAF.
www.caf.fr

Le Pass'sport-loisirs

Votre enfant est âgé de 6 à 18 ans et souhaite s'inscrire à une activité de loisirs (sportive, culturelle ou artistique) ou au centre de loisirs. Le Pass'sport-loisirs permet la prise en charge des frais d'adhésion, d'inscription,



d'assurance et d'équipement de votre enfant.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer : le Pass'sport-loisirs vous est adressé automatiquement par la Caf en début d'année scolaire, si votre quotient familial est inférieur ou égal à 556 euros.

Carte enfant famille

La carte Enfant Famille est une carte qui permet de bénéficier de réductions de tarif sur le réseau SNCF. La carte s'adresse aux familles avec un ou deux enfants à charge âgés de moins de 18 ans.

www.carte-enfant-familie.voyages-sncf.com

Pour les vacances

La Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de Seine Saint-Denis propose plusieurs types d'aides pour partir en vacances. Les

bons vacances sont par exemple destinés aux familles allocataires de la CAF dont le quotient familial est inférieur ou égal à 556 euros. Ces bons permettent de financer une partie d'une location, d'une facture de camping, de gîtes, de colonies pour les enfants. Des aides financières sont possibles pour un premier départ en vacances. Des prêts existent aussi pour l'acquisition de matériel de camping.

**Permanence CAF au centre
socioculturel, sur rendez-
vous en téléphonant**

au 01 48 26 42 97

www.caf.fr

www.mairie-villetaneuse.fr

Le **site internet de la ville** vous offre des informations pratiques, les actualités, les adresses, des galeries de photos et de vidéos. Ce site laisse une grande place à l'expression de chacun. Vous pourrez y trouver des formulaires pratiques comme par exemple ceux destinés à réserver le centre de loisirs et ainsi effectuer certaines démarches en ligne.

Plus besoin d'être devant votre ordinateur pour aller sur le site internet de Villetaneuse, vous pouvez y accéder depuis votre téléphone portable. Pour cela composez l'adresse

<http://m.mairie-villetaneuse.fr> ou
<http://mobile.mairie-villetaneuse.fr> et vous

pourrez consulter l'actualité, l'agenda, et même l'annuaire local !



Faites votre rentrée

Samedi 4 septembre 2010 de 9h à 12h à l'hôtel de ville

- Présentation des services municipaux :
 - enseignement, restauration, enfance,
 - culture,
 - sports,
 - jeunesse,
 - centre socioculturel,
 - vie des quartiers-citoyenneté
- Présentation des centres de loisirs (vacances scolaires et mercredi),
- Présentation de l'accueil périscolaire
- Information sur le calcul du quotient familial
- Remise des dictionnaires pour les CM1, des encyclopédies au CM2
- Remise des pochettes scolaires pour les CP et CE1, remise d'une trousse au CE2
- Information sur les cours de danse et musique du Centre d'Initiation Artistique et Culturelle (CICA)
- Informations et démonstrations du service des sports

MATINEE ANIMEE PAR les comédiennes de la Cie Acidu avec
Les Mairaines Fée-lées : 3 Mairaines Fées, qui chantent à 3 voix,
et prodiguent des vœux, aux petits comme aux grands, avec leurs
baguettes magiques, qui ne fonctionnent pas
toujours très bien (il peut y avoir des ratés...
mais évidemment avec humour!)

Vos contacts :

Service enseignement-restauration

Service enfance en Mairie,

1, place de l'hôtel de Ville

Tél. 01 49 40 76 07

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,

le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h,

le samedi de 9h à 12h

(En juillet et août les permanences du vendredi soir et samedi matin ne sont pas assurées)

Service jeunesse en Mairie

1, place de l'hôtel de Ville

Tél. 01 49 40 16 31

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Point Information Jeunesse

Centre de loisirs adolescents

Maison de quartier Paul Langevin

2, rue Paul Langevin

Tél. 01 49 71 58 80

Ouvert le mardi de 14h30 à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à

18h30, le jeudi de 16h 30 à 19h, le vendredi de 16h30 à 18h30, le samedi

de 14h à 18h.

Point accueil prévention Santé (PAPS)

8, rue de l'hôtel de ville

93430 Villetaneuse

Tél : 01 49 40 76 34

Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi de 8h30 à 12h

Mercredi de 7h45 à 12h et de 13h30 à 16h15

Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi de 7h45 à 12h et de 13h30 à 16h15

& www.mairie-villetaneuse.fr
<http://mobile.mairie-villetaneuse.fr>

Ecoles maternelles

Ecole Henri-Wallon

Madame JOUAN
Rue Henri-Wallon
> 01 48 22 63 13

1

Ecole Jacqueline Quatremaire

Monsieur FROSI
Rue Carnot
> 01 48 22 87 64

2

Ecole Anne-Frank

Monsieur PETIT
Rue Henri Barbusse
> 01 48 29 49 03

3

Ecole Jules-Verne

Monsieur TOURNEUX
105, rue Maurice Grandcoing
> 01 42 35 15 28

4

Ecoles élémentaires

Ecole Paul-Langevin

Madame GOZIEN
172, Av. de la Division Leclerc
> 01 49 71 11 11

5

Ecole Jules-Vallès

Monsieur CHARBONNEAU
172, av. de la Division Leclerc
> 01 49 71 11 12

6

Réseau d'Aides Spécialisé aux élèves en difficulté (R.A.S.E.D.) SUD

9, rue Paul Langevin
> 01 48 23 29 62

7

Ecole Jean-Baptiste-Clément

Monsieur SOUCHAL
Place J. B. CLEMENT
> 01 48 21 22 02

8

Ecole Jules-Verne

Monsieur TOURNEUX
105, rue Maurice Grandcoing
> 01 42 35 15 28

4

Réseau d'Aides Spécialisé aux élèves en difficulté (R.A.S.E.D.) NORD

Place J. B. Clément
> 01 48 26 10 83

8

Médecine scolaire

Docteur CAPTIER
172, av. de la Division Leclerc
> 01 49 71 11 17

5

Collèges

Collège Jean-Vilar

133, avenue de la Division Leclerc
> 01 48 22 66 73

9

Collège Lucie-Aubrac

1, sentier du Clos
> 01 48 23 73 15

10

Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

7, bis avenue de la République
93 800 Épinay
> 01 42 35 40 82

Université

Université Paris 13

Avenue Jean-Baptiste-Clément
> 01 49 40 30 00
www.univ-paris13.fr

11

Mairie

1, place de l'Hôtel de Ville

12

Service Entance Enseignement-Restauration

> 01 49 40 76 07

Service Jeunesse

> 01 49 40 16 31

Service culturel

> 01 49 40 76 04

Service des sports

> 01 49 40 16 36

Service Vie des quartiers

citoyenneté

> 01 49 40 76 28

Programme

de réussite éducative

> 06 23 48 27 99

Centre de loisirs élémentaire Jules-Verne

105, rue Maurice Grandcoing
> 01 48 22 79 40

4

Centre de loisirs Adolescents

2, rue Paul Langevin
> 01 49 71 58 80

14

Point Information Jeunesse (PIJ)

2, rue Paul-Langevin
> 01 49 71 58 81

14

Point Accueil Prévention Santé (P.A.P.S.)

8, rue de l'Hôtel de ville
> 01 49 40 76 34

15

Centre nautique Jacques-Duclos

Avenue J.Baptiste-Clément
> 01 48 22 60 30

16

Centre d'initiation culturelle et artistique (CICA)

4, avenue Victor-Hugo
> 01 48 29 61 95

17

Centre socioculturel Clara Zetkin

1, avenue Jean Jaurès
> 01 49 98 91 10

18

Plaine Commune

Médiathèque Jean-Renaudie

52, rue Roger-Salengro
> 01 48 21 79 99

19

Médiathèque Max-Pol-Fouchet

5/7/9, rue Paul-Langevin
> 01 48 21 38 39

20

Structures municipales

Centre de loisirs maternel et élémentaire Robinson

2 bis, route de Saint Leu
> 01 48 22 74 55

13

Centre de loisirs maternel

Anne-Frank

6, place Jean-Baptiste-Clément.
> 01 48 29 49 29

3

Le calendrier scolaire 2010/2011

Rentrée scolaire :

Jeudi 2 septembre 2010

Vacances de la Toussaint :

Du samedi 23 octobre au Jeudi 4 novembre
2010

Vacances de Noël :

Samedi 18 décembre 2010
au lundi 3 janvier 2011

Vacances d'hiver :

Samedi 12 au 28 février 2011

Vacances de printemps :

Samedi 9 au 26 avril 2011

Début des vacances d'été :

Vendredi 1er juillet 2011

[Rentrée
pratique]

